

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2024

Cette séance se déroule en session ordinaire.

Présents : Mme C. CHAPPUIS MAROTTA, Présidente
M. E. CUENDET, Vice-Président
Mme M.-F. ASENSIO, Deuxième Secrétaire

Mmes M. DE PLANTA, A. GUERREIRO, S.MEYLAN FAVRE, N. SCHNEUWLY
et M. SALES ROZMUSKI

MM. G. ARENDRUP, A. BODMER, O. GIRARDET, G. KALEAS, K. MÄDER, J. METRAL,
A. MOUTHON, J. MUNIER, L. MUNIER et M. NEMETH

Mme C. PAHNKE, Maire
M. P. HORNUNG, Conseiller administratif
M. B. GIRARDET, Conseiller administratif

M. J. VELLA, Secrétaire général
M. D. WYDLER, Responsable du service comptable et financier
Mme E. LEGORATTO HABIB, Responsable du service administratif

Excusés : M. N. DE FELICE, Premier Secrétaire
M. X. HENRIOD
M. H. LINDER

Procès-verbal : Mme K. LENAUD

Un administré assiste à la séance.

La séance est ouverte par Mme la Présidente à 20h00 qui souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Elle excuse MM. De Félice, Henriod et Linder.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 MAI 2024

Mme la Présidente énumère chaque page et, dans l'éventualité où un membre du Conseil municipal souhaiterait intervenir, lui donne la parole.

Page 590 : **M. Hornung** apporte un complément de réponse à une question posée par **Mme Schneuwly** en lien avec la crèche La Louchette. Il explique que le différentiel de CHF 41'221.- entre le budget et le dépensé provient de la ligne dédiée aux enfants à besoins éducatifs particuliers qui a été surestimée. Sinon l'écart de CHF 212'345.- est dû principalement à l'enregistrement extraordinaire d'indemnités perte de gain pour congé maternité.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 16 oui et 1 abstention.

II. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme le Maire

1. Composition du Conseil administratif

Mme le Maire annonce que pour la période allant du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025, le Conseil administratif, dans sa séance du 7 mai 2024, a nommé **M. Hornung** Maire et Président du Conseil administratif et **M. B. Girardet**, Vice-Président du Conseil administratif.

2. 18^{ème} édition du Generali Genève Marathon

Mme le Maire explique que cette année le Generali Genève Marathon, au départ de Cologny, est entré dans une nouvelle ère en franchissant la barre symbolique des 20'000 participants, plus exactement 21'733 participants. Elle rappelle que la devise de cet évènement est de proposer une expérience unique à chacune et chacun, et de toujours avoir une qualité d'organisation de haut niveau, notamment grâce à l'excellente collaboration établie entre la Commune et le comité d'organisation. **Mme le Maire** annonce que ce dernier va probablement augmenter la jauge des inscriptions dès l'année prochaine, sachant que 4' 000 personnes supplémentaires se sont inscrites à cette 18^{ème} édition et ont été portées sur une liste d'attente qui a été ouverte.

Le départ de la course organisé par la commune s'est déroulé dans une ambiance joyeuse et festive, qui a été très appréciée par les participants. La commune tient également à remercier les habitants de différents quartiers qui, en parallèle, ont organisé des animations.

Durant ces trois jours Genève a vibré au rythme de cette course à pied ; les marcheurs, coureurs, adulte ou enfant, avec ou sans-handicap, de 150 nationalités différentes ont parcouru des distances allant de 1 km à plus de 42 km.

Mme de Planta remercie la commune pour cette belle course, mais s'enquiert de l'organisation routière mise en place sur le territoire pour cet évènement, ayant eu vent de l'impossibilité de sortir de la commune en voiture le dimanche.

Mme le Maire confirme une restriction de circulation le dimanche matin, mais que de son expérience le trafic routier a progressivement été rétabli pour un retour à la normale dès 14h00.

Mme Meylan Favre indique que le passage au-dessus du tunnel de Vézenaz, direction route de Thonon, était accessible tout le long, mais qu'en effet seul cet axe est resté ouvert sans interruption.

Mme de Planta souhaitant que l'administration communique aux habitants de la Commune l'organisation du trafic routier lors de la prochaine édition, **Mme le Maire** en prend bonne note, indiquant que cette demande sera transmise dans le cadre de la séance de bilan fixée la semaine prochaine.

Au vu de la tenue prochaine d'une séance de bilan, **M. O. Girardet** en profite pour relater quelques points d'amélioration qui mériteraient selon lui d'être signalés. En termes de circulation, il indique avoir apprécié que le dimanche, au niveau des feux de la Gradelle, la course ait été organisée de manière à permettre une cohabitation entre coureurs et trafic routier. Il regrette donc que ce système ait fait défaut le samedi après-midi, du côté du giratoire et de la route de Vandoeuvres. Il relève un second point d'amélioration qui concerne les transports publics, déplorant une circulation des bus A et 33 trop réduite, avec desserte des TPG parfois

limitée aux quais. Il invite donc l'administration à faire le nécessaire pour garantir un service minimum au village, et, s'agissant du trafic routier, à dupliquer le modèle consistant à ne réserver qu'un seul segment de route aux coureurs pour permettre un accès véhicule parallèle.

M. Bodmer rejoint l'avis de **M. O. Girardet** sur la problématique des transports publics, tout en précisant qu'il y avait tout de même le bus 9, au niveau du croisement entre la route Martin-Bodmer et la route de Vandoeuvres, pour rejoindre le centre-ville. Cette accessibilité, bien qu'unique, constitue déjà une amélioration sachant qu'aucune ligne ne circulait sur Coligny lors des éditions précédentes.

M. Hornung

1. Contrat de prestation pour collecte des encombrants en porte à porte

M. Hornung informe que le contrat de prestation pour la collecte des encombrants en porte à porte a été adjugé à la société Pradervand Transports Sàrl, et qu'il entrera en vigueur dès le 15 juin 2024, pour autant que le volet administratif soit en place (formulaire). Une communication y relative aux habitants de Coligny est prévue ces prochains jours par l'intermédiaire du site internet et des réseaux sociaux.

2. Pose du buste de Lord Byron au pré Byron le 15 mai 2024

M. Hornung annonce que le buste de Lord Byron offert par le Consulat général de Grèce et la communauté hellénique de Genève trône désormais en haut du pré Byron dans l'angle sud. Une cérémonie privée a été organisée le 15 mai 2024 par le Consulat de Grèce, en présence du donateur principal, du Conseil administratif et de quelques invités. Le Conseil administratif tient à remercier le donateur de ce monument qui commémore, pour rappel, le bicentenaire de la disparition de Lord Byron en Grèce, le 19 avril 1814.

M. B. Girardet

1. Carte de membre invité pour la saison 2024 – Yacht Club de Genève

M. B. Girardet informe que le Yacht Club a fait parvenir les cartes de membre invité pour la saison 2024 ; celles-ci sont remises ce soir aux membres du Conseil municipal.

2. Auberge du Lion d'Or

A la suite des travaux réalisés dans la cuisine du Lion d'Or, lesquels viennent de se terminer, **M. B. Girardet** invite le Conseil municipal au visionnage d'un petit film de présentation réalisé par l'aubergiste.

III. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Concours des balcons fleuris.

Mme la Présidente annonce que dans le cadre de l'édition 2024 de ce concours, le Cercle des Jardiniers souhaite qu'un membre du Conseil municipal l'accompagne lors de l'attribution des

points pour les plus beaux arrangements de la commune. Elle précise que cette tâche sera exécutée à deux reprises durant l'été.

Mme la Présidente invite la personne qui souhaite être juge à s'annoncer.

M. Mäder se porte volontaire.

b) Soirée de fin de présidence

Mme la Présidente a le plaisir d'inviter le Conseil municipal, le 13 juin, au traditionnel repas de fin de présidence. Elle annonce que l'invitation sera envoyée très prochainement, par courriel, aux membres du Conseil municipal, et que la soirée se déroulera à la salle communale.

IV. RAPPORTS DE COMMISSION

➤ Constructions et urbanisme & développement du 22 avril 2024

Page 5, 6ème paragraphe : A la demande de **M. Nemeth**, suppression de la phrase « Pour lui, l'aboutissement aussi rapide que possible à une image directrice passe par la construction d'un cadre, mais avec un espace de liberté, en tenant compte des points problématiques ».

Mme Sales Rozmuski indiquant qu'elle était absente lors de cette commission, la liste des présences sera corrigée en conséquence.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de mettre en suspens les travaux de rénovation des logements du chemin de la Mairie 1 à 15.

La proposition de mettre en suspens les travaux de rénovation des logements du chemin de la Mairie 1 § 15 est acceptée par 15 oui et 2 abstentions.

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de réaliser des baux à durée déterminée des logements vacants du chemin de la Mairie 1 à 15.

La proposition de réaliser des baux à durée déterminée pour les logements vacants du chemin de la Mairie 1 à 15 est acceptée par 15 oui et 2 abstentions.

V. ADOPTION DES COMPTES 2023

Les comptes ayant préalablement été présentés et commentés en commission et en plénière **Mme le Maire** invite à passer directement aux questions.

A **Mme Sales Rozmuski** qui souhaite savoir si l'administration a pu s'enquérir des informations relatives à la recapitalisation de la caisse de pension, **Mme le Maire** répond par la négative, mais confirme qu'elles seront transmises au Conseil municipal à réception.

Mme la Présidente indique que le projet de délibération relatif à ce point sera votée au point 7 de l'ordre du jour.

VI. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune proposition n'est présentée.

VII. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) Projet de délibération portant sur l'approbation des comptes annuels 2023

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération.

La délibération portant sur l'approbation des comptes annuels 2023 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

M. J. Munier, Président de la Commission des finances, tient à remercier **M. Wydler**, responsable du service comptable et financier de la commune, pour sa disponibilité et son travail de grande qualité quant à la tenue, la présentation et le contrôle des comptes depuis de nombreuses années, pour lequel il peut être très fier. Il relève également la supervision efficiente, sous l'œil avisé de **M. Vella**, rappelant que la gestion des comptes de la commune incombait à ce dernier par le passé. **M. J. Munier** les remercie vivement pour leur travail qui va bien au-delà de la préparation des comptes, comprenant notamment la gestion et l'optimisation de la trésorerie.

Mme la Présidente remercie également **Mme le Maire** pour son travail.

VIII. QUESTIONS ET DIVERS

M. O. Girardet souhaite s'assurer que la problématique de la ligne 33 qui ne circule qu'une fois par heure les dimanches a été prise en main par la commune, sachant que les TPG vont commencer à plancher sur les nouveaux horaires qui entreront en vigueur le 15 décembre.

A la suite d'une présentation des TPG sur les plans à venir à échéance 2027, **M. Hornung** confirme qu'un changement de cadence est prévu, surtout en semaine, mais que pour le moment aucune date précise n'a été annoncée. Il indique que les bus avec lettres vont disparaître au profit de numéros ; la ligne A sera donc remplacée par une ligne à chiffres, mais son trajet restera identique. **M. Hornung** informe que le changement le plus significatif sera la création d'une ligne supplémentaire qui s'arrêtera à Cologny-Croisée. Trois bus desserviront donc cet arrêt avant de continuer sur la route de Vandoeuvres pour deux d'entre eux, et le tracé de la ligne A transformée en ligne à chiffres, continuera de passer par Cologny centre.

**IX. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JUIN 2024
AU 31 MAI 2025**

Mme la Présidente indique que conformément à l'article 9, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal élit chaque année les membres de son bureau choisis parmi les Conseillers municipaux. Le Conseil doit ce soir élire quatre Conseillers qui feront partie du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1er juin 2024 au 31 mai 2025.

Mme la Présidente demande aux Conseillers municipaux qui ont une proposition à faire pour le poste de **Président-e** de bien vouloir s'exprimer.

M. O. Girardet propose de nommer **M. Cuendet** au poste de Président.

Mme la Présidente demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur cette candidature.

M. Cuendet est élu au poste de Président par 16 oui et 1 abstention.

Mme la Présidente demande aux Conseillers municipaux ayant une proposition à faire pour le poste de Vice-Président-e de bien vouloir s'exprimer.

M. Metral propose de nommer **M. Bodmer** au poste de Vice-Président.

Mme la Présidente demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur cette candidature.

M. Bodmer est élu au poste de Vice-Président par 16 oui et 1 abstention.

Mme la Présidente demande aux Conseillers municipaux ayant une proposition à faire pour le poste de Premier-ère Secrétaire de bien vouloir s'exprimer.

M. O. Girardet propose de nommer **M. Nemeth** au poste de Premier Secrétaire.

Mme la Présidente demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur cette candidature.

M. Nemeth est élu au poste de Premier Secrétaire par 16 oui et 1 abstention.

Mme la Présidente demande aux Conseillers municipaux ayant une proposition à faire pour le poste de Deuxième Secrétaire de bien vouloir s'exprimer.

M. Bodmer propose de nommer **M. Arendrup** au poste de Deuxième Secrétaire.

Mme la Présidente demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur cette candidature.

M. Arendrup est élu au poste de Deuxième Secrétaire par 16 oui et 1 abstention.

Allocution de Mme le Maire

Mme la Présidente, chère Cathy,

Permettez-moi, au nom de mes collègues du Conseil administratif et du personnel, de vous adresser mes plus vives et sincères félicitations pour votre brillant parcours dans votre fonction de Présidente du Conseil municipal. Une année remarquable à plus d'un titre ; par votre engagement sur le terrain, une participation plus qu'active aux événements divers et variés, agendés mais souvent spontanés, parfois annoncés en dernière minute. La qualité de votre écoute, toujours à la recherche de solutions dans l'intérêt du bien commun, avec bienveillance. Votre habileté à mener le groupe, à pacifier les débats, a permis d'aboutir à des votes qui sont le fruit des aspects positifs retenus de part et d'autre. Les résultats obtenus sont le reflet miroir de votre préparation minutieuse des séances. Et cerise sur le gâteau, si j'ose dire, ou plutôt sur le délicieux vacherin glacé qui nous laisse un doux souvenir, un voyage tout aussi sympathique que votre année de collaboration étroite passée au premier étage de la Mairie. Lors de votre allocution du 22 juin dernier, vous vous étiez fixé comme objectifs de servir avec intégrité et transparence. Animée d'un profond respect pour chacun des membres de l'hémicycle, vous avez favorisé tout au long de votre année de présidence un dialogue ouvert pour que chaque voix compte. Aujourd'hui le constat est sans appel, les objectifs sont pleinement réalisés ; c'est une réussite à 100 %. Bravo Mme la Présidente !

Et voilà déjà que la dernière période de législature sonne à nos portes. Au moment de passer le flambeau à mon collègue Pascal Hornung, je tiens à vous remercier, mon cher Pascal et mon cher Bernard, pour avoir rendu belle ma dernière année en tant que Maire de notre commune. Je vous souhaite et je nous souhaite une dernière année de législature riche du travail qu'il nous reste à accomplir, avec tout le plaisir du partage et de nos cordiaux échanges. Et au futur Président de cette Assemblée, je souhaite le meilleur pour la fin, en format apprentissage pour un autre début. Je vous remercie de votre attention.

Allocution de Mme la Présidente

Mme le Maire, chère Catherine,
Messieurs les conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,
Cher public,

C'est avec une certaine émotion et un profond sentiment de gratitude que je m'adresse à vous, pour marquer la fin de mon mandat de présidence. Je dois l'avouer, c'est avec beaucoup de plaisir et de fierté que j'ai vécu cette année. Plaisir parce que j'ai pris le goût à animer les débats, à préparer les sujets, à signer de nombreux documents qui sont nécessaires. Plaisir parce que je n'ai pas eu à arbitrer les votes et à vous rappeler qu'un débat sain est favorisé par un dialogue ouvert et transparent. Plaisir à préparer vos agapes, à organiser le repas de Noël et le voyage, malgré la pression de satisfaire chacun/e d'entre vous. Fierté parce que j'ai eu le grand honneur de vous représenter, d'être une interlocutrice privilégiée auprès des Conseillers administratifs, des employés communaux et des citoyens. Fierté aussi d'être parée du titre cérémonieux de Mme la Présidente à toutes les occasions. Un seul bémol, et celui-là je ne vais pas le regretter en cédant ce fauteuil, la préparation des discours ; à chaque fois je me disais mais que vais-je pouvoir bien leur dire ? Rassurez-vous, je ne ferai pas le bilan de l'année écoulée. Je souhaite juste saisir l'opportunité que j'ai de m'adresser à vous. Tout d'abord à vous Mme le Maire, chère Catherine. J'ai cherché pour vous

le mot qui vous caractérise le mieux pour vos mandats successifs. Ce sont finalement plusieurs mots qui me sont venus à l'esprit : engagement, investissement, travail, responsabilité, équipe, dynamisme, expérience, loyauté, service public et détermination. Ce qui se distingue peut-être dans votre mandat de Maire ce sont aussi le plaisir et l'enthousiasme. Chère Catherine, je vous remercie d'être tout cela à la fois. Merci pour votre travail et votre engagement. Vous avez été un véritable soutien et un exemple pour moi.

Pascal et Bernard, merci à vous deux également en tant que Conseillers administratifs. Vous qui n'êtes jamais abrités des 21 paires d'yeux et d'oreilles qui épient chacun de vos gestes et ne manquent aucune de vos paroles. Merci à vous qui êtes toujours prêts à prendre note des remarques et doléances de nous tous pour la mise en œuvre des décisions du Conseil municipal.

Mes sincères remerciements également à Elena, sans qui le ou la Présidente serait incapable de remplir son mandat. Après 37 ans de Conseil municipal, elle est un livre, une bible, une véritable perle... Un grand merci !

Merci également à Manuel qui prend soin de notre confort après chaque séance. Merci à Jérôme Vella, à Daniel Wydler et à tous les membres de l'administration communale pour leur travail toujours minutieux. Sans oublier bien sûr mon Bureau d'exception, Marie-France, Edouard et Nicolas.

Maintenant à vous mes chers/chères collègues du Conseil municipal. Comme je le disais lors de ma prise de fonction, je crois fermement à la force du collectif et en la valeur de chaque contribution individuelle. Je tiens à vous exprimer ma profonde reconnaissance et à vous adresser mes sincères remerciements pour la qualité du travail réalisé depuis le début de cette législature. Je voudrais avant tout saluer la qualité de vos débats, qui sont à la fois constructifs et stimulants. Vous avez ce talent rare de transformer les désaccords en discussions productives. Comme on dit, deux têtes valent mieux qu'une, et ici nous en avons bien plus, toutes aussi engagées et brillantes. Je ne peux m'empêcher de souligner le respect qui règne dans cette assemblée. Le Grand Conseil devrait peut-être s'en inspirer. Vous avez prouvé qu'il est possible de ne pas être d'accord tout en restant courtois. C'est un peu comme une réunion de famille où tout le monde a une opinion différente sur la recette de la dinde, mais au final tout le monde se régale. A l'aube de cette dernière année de législature et de cette période de campagne électorale qui arrive je vous invite à continuer à avancer ensemble avec les mêmes valeurs de cohésion, de respect et de tolérance.

Mes derniers mots iront à deux acteurs de l'année à venir : au futur Président de ce Conseil, Edouard Cuendet, à qui je souhaite de prendre autant de plaisir que moi dans cette fonction, et le succès qui va avec. Ainsi que je souhaite plein de succès et de réussite dans les projets futurs à notre Maire, Pascal Hornung, dont l'engagement et l'esprit constructif et collaboratif ne sont plus à démontrer.

C'est avec une citation de Saint-Antoine Exupéry que je clôturerai mon mandat : « L'avenir n'est jamais que du présent à mettre en ordre. Tu n'as pas à le prévoir mais à le permettre. ».

Merci beaucoup et bonne suite.

Mme la Présidente déclare le huis-clos.

La séance est levée par **Mme la Présidente** à 20h45.

Délibération prise lors de la séance du
Conseil municipal du 16 mai 2024

Approbation des comptes annuels 2023

Vu que conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres d et f, de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'article 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC), précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'article 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2023 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la commission des finances du 16 avril 2024,

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide à l'unanimité (17 voix)

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2023 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2023 pour un montant de 63 918 925,90 F aux charges et de 74 899 828,26 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 10 980 902,36 F.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante :
résultat opérationnel de 10 980 902,36 F et résultat extraordinaire de 0 F.
3. D'approuver le compte d'investissement 2023 pour un montant de 50 003 529,85 F aux dépenses et de 14 000 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 49 989 529,85 F.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2023, totalisant à l'actif et au passif un montant de 324 494 212,23 F.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2023 pour un montant total de 1 701 163,35 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.